



## Comportements à adopter au Golf de Pont Royal

(à remettre à tous les joueurs qui le désirent)

**Le Golf International de Pont Royal n'est accessible qu'aux joueurs ayant réservé un départ, une leçon ou une séance d'entraînement.**

- Le port du masque est obligatoire dans les locaux du Golf, accueil, boutique et toilettes, il est fortement recommandé du parking au 1er coup du trou n°1 et au retour du parcours y compris sur le green d'entraînement.
- Vous ne devez arriver au Golf qu'une demi-heure maximum avant votre heure de départ et le quitter immédiatement après la fin de la partie.
- Il est obligatoire de passer à l'accueil pour valider sa réservation. 1 seul joueur de la partie peut valider tous les joueurs.
- Gardez en toutes circonstances une distance de 2 mètres avec toutes les autres personnes.
- Les voiturettes ne peuvent être utilisées que par 1 personne à la fois sauf pour les personnes vivant sous un même toit.
- Désinfectez-vous les mains avant de rentrer dans les locaux (accueil, boutique et toilettes) à l'aide du gel hydro alcoolique mis à la disposition du public.
- **Le temps de jeu est de 04h30** pour 18 trous soit **15 minutes par trous**.  
Ne jouez ni plus rapidement ni plus lentement pour pouvoir respecter les distances barrières.
- Sur le parcours, ne touchez ni les drapeaux ni les piquets signalant les obstacles ou les cordes de sécurité autour des départs et des greens.  
En cas de gêne, droppez-vous.
- Pas de râteaux dans les bunkers, droppez votre balle si vous êtes mal placé.
- Les bancs, poubelles et lave balles sont condamnés, ne les utilisez pas !!!
- N'échangez pas vos clubs entre les joueurs : 1 joueur = 1 sac de golf.
- Au practice les seaux se prennent à l'accueil et doivent après utilisation être entreposées par l'utilisateur dans un bac dédié à leur désinfection.

**Toute entorse à ces règles qui sont dues à la pandémie pourra être sanctionnée. Vous trouverez affiché près des accueils et au départ du trou n°1 un règlement intérieur « covid 19 » décrivant entre autre les sanctions opposables aux contrevenants éventuels.**